

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION  
REVUE DE PRESSE SEMAINE 23/09

1

## Les bénéficiaires du SMIC

Proportion en %, au 1<sup>er</sup> juillet 2008,  
par branches professionnelles



« Les Echos » / Source : Dares

1. La tentation de baisser les salaires
2. Le cuisiniste Manuest face à la tempête
3. Le cuisiniste Manuest supprime 248 emplois à Châtenois (Vosges)
4. Bouygues, affecté par la crise, abaisse ses prévisions 2009
5. Forège va licencier la moitié de son effectif
6. Hausse brutale du chômage : les conseillers de Pôle emploi sont submergés
7. Les cadres sont de plus en plus concernés par l'intérim
8. Emballage : le groupe Autajon achète le belge Bopack
9. Versement des chèques emploi-service préfinancés
10. SMIC : le groupe d'experts ne devrait pas préconiser de coup de pouce
11. Vers de nouveaux thèmes sociaux
12. Un premier accord interprofessionnel annulé
13. 300 000 chômeurs vont débarquer...
14. Le Medef nomme ses chefs de file pour les chantiers sociaux de 2009
15. Nouveau syndicat de police affilié à l'UNSA
16. Jean Arthuis veut une refonte des caisses de congés payés du BTP
17. Les risques du prêt de salariés
18. 2009, année noire pour le chômage

## La tentation de baisser les salaires

La pratique est de nouveau venue des Etats-Unis. Aux prises avec les pires difficultés de la crise financière, de nombreux groupes américains ont décidé de mettre à contribution les salariés et de leur demander d'abaisser leurs rémunérations. Suivant l'exemple de leur maison - mère, quelques filiales françaises des groupes informatiques Hewlett-Packard, IBM, du loueur de voitures Hertz ont à leur tour demandé à leurs cadres d'accepter une baisse de 5% de leur salaire. Confronté à l'effondrement du marché automobile, Renault avait déjà réclamé dès janvier à ses cadres d'abandonner leurs jours de congé pour permettre l'amélioration des indemnités de chômage partiel touchant des milliers de salariés du groupe.

3

Réduire le salaire des cadres n'est donc plus tabou. Interrogé sur ces exemples récents Brice Hortefeux, ministre du travail, l'a lui-même avoué. Pour lui, de telles baisses « ne sont pas choquantes » en ces temps de crise, à condition qu'elles soient accompagnées de contreparties. L'approche se veut prudente. Mais au sein du gouvernement, la réflexion existe bel et bien sur le sujet.

Alors que la récession s'installe, porteuse de centaines de milliers de destructions d'emploi, le gouvernement cherche les moyens pour tenter d'en endiguer les effets. Pour lui, tout doit être mis en œuvre pour éviter le chômage sec, la perte de lien avec le travail. Le recours au chômage partiel est une voie comme le sont les dispositifs classiques : emplois jeunes, emplois aidés, apprentissage, baisses des charges? Mais ils risquent de ne pas être suffisants face à l'inexorable montée du chômage. D'où la tentation d'explorer la piste de la baisse des salaires. La mesure pourrait apporter un peu d'oxygène aux entreprises en difficulté et leur redonner une certaine compétitivité face à la concurrence internationale. Elle pourrait avoir aussi un autre avantage, si elle se généralisait : amener aussi les salariés de la fonction publique à accepter, comme cela s'est fait en Irlande, de baisser eux aussi leurs salaires. Ce qui apporterait une bouffée d'air bienvenue aux finances publiques.

Mais la conduite de l'opération est politiquement dangereuse. Car elle oblige le président de la République à prendre le contre-pied de ce qu'il a défendu jusqu'alors. Difficile après avoir dénoncé pendant dix ans, les effets pervers du partage du travail prôné par la gauche, de s'y rallier. Et encore plus périlleux après avoir fait campagne sur le slogan du « travailler plus pour gagner plus » de prôner le « gagner moins ». Nicolas Sarkozy s'avance donc avec précaution sur ce terrain miné. Contre toute attente, il s'est lancé mardi, lors d'un voyage dans les Vosges, dans une entreprise de réhabilitation des 35 heures. On ne l'avait pas compris, expliqua-t-il en substance Il n'était pas hostile aux 35 heures mais à leur application systématique et généralisée. Le thème risque d'être développé dans les prochaines semaines.

L'exercice n'est guère plus simple dans les entreprises. Invoquer aujourd'hui la solidarité de l'ensemble des salariés pour faire face aux difficultés est plus que légitime. Mais ce brusque retour du souci collectif sonne bizarrement aux oreilles des salariés. Il va à l'encontre de toutes les politiques sociales menées depuis vingt ans. Les groupes n'ont cessé de vanter les avantages de la reconnaissance du mérite, de la compétition individuelle. Tout ce qui était cadre commun - grille salariale, avancements, promotion - a été balayé. Le salaire individuel est devenu partout la norme. Les échelles salariales dans les entreprises ont littéralement explosé, passant de 1 à 40 au début des années 1980 à 1 à 250 aujourd'hui.

Exiger dans ce nouveau contexte une baisse généralisée des rémunérations s'avère dès lors très difficile. Pour les petits salaires, c'est même presque impossible tant le niveau des salaires nets est devenu bas par rapport au coût de la vie. Les cadres, eux, n'ont pas du tout envie d'être les seuls à porter le fardeau.

D'autant qu'ils participent déjà aux efforts de l'entreprise : 37% des cadres ont une rémunération variable liée à la réalisation de leurs objectifs et aux performances de l'entreprise. Avec la crise, leur salaire a donc déjà été réduit ou est appelé à être abaissé pour un bon tiers d'entre eux.

Faut-il aller plus loin ? La baisse des rémunérations est une arme à double tranchant. Certes, elle peut permettre un ajustement rapide des entreprises, alléger les charges, sauver des sociétés et épargner l'emploi. Mais ce qui peut se concevoir dans les cas bien définis- et encore dans un cadre largement négocié avec le sentiment que tous , y compris les directions et les actionnaires sont associés à l'effort dans les mêmes proportions-, semble difficilement généralisable. Car les effets secondaires risquent d'être pires que le mal. C'est un cycle large de dépression économique qui pourrait s'ouvrir. L'exemple japonais est là pour nous le rappeler. Entre 1997 et 2003, les salaires du secteur privé ont reculé de plus de 1%. Cette déflation salariale a participé à la stagnation économique du pays, insistait récemment le prix Nobel d'économie, Paul Krugman.

Usine nouvelle 27 mai 2009

**Le cuisiniste Manuest face à la tempête**

Selon un porte parole de la direction, la société Manuest « a frôlé le dépôt de bilan ». Implanté à Châtenois dans les Vosges et filiale de production du cuisiniste VGC, Manuest commercialise principalement ses produits sous la marque Vogica.

Un accord intervenu « dans la nuit du 1er mai », entre le principal actionnaire, les banques et l'Etat. Il a permis à Manuest de sortir provisoirement de cette situation financière difficile.

« Nous sommes confrontés à un effet ciseau, qui conduit à des difficultés de trésorerie. Ainsi, la crise de l'immobilier auquel le marché de la cuisine est très lié, génère, depuis l'automne dernier, une baisse des ventes de plus de 15%, avec des pics à 40%. Alors que notre compétitivité est insuffisante, nous sommes par ailleurs concurrencés par les produits d'importation », poursuit un porte-parole qui précise que la direction étudie actuellement différentes solutions pour redresser la barre.

Le groupe VGC, qui emploie 1 300 salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 170 millions d'euros en 2008, mais enregistré un résultat négatif de plus de 10 millions d'euros.

En parallèle, inquiets, les représentants du personnel des 350 salariés de l'usine, ont mandaté le cabinet Secafi-Alpha, afin qu'il réalise un audit qui devrait leur permettre de présenter des contre-propositions. L'ensemble de ces projets seront examinés lors d'une réunion du comité d'entreprise le 2 juin prochain à l'issue de laquelle la direction fera connaître sa position concernant l'avenir de l'entreprise.

Créé en 1959, Vogica avait déposé son bilan en 1991. Elle avait été placée en redressement judiciaire avant d'être reprise deux ans plus tard par Patrick Lasry, accompagné par les fonds Chequers Capital et Forde Holding. Vogica avait repris aussi la société Manuest, à Châtenois, dans les Vosges, une ancienne coopérative ouvrière de production, créée en 1970 et en liquidation.

En 2004, à l'occasion de la sortie de Chequers Capital, le fonds d'investissement Arcapita, filiale d'Arcapita Bank basée à Bahreïn, a pris 85 % du capital de VGC. Le groupe Castorama, partenaire des nouveaux repreneurs, s'était associé à cette deuxième opération, intéressé par la distribution au sein de son réseau de cuisines en kit, qui représentent actuellement 45 % de l'activité du cuisiniste.

L'AGEFI 2 juin 2009

### **Le cuisiniste Manuest supprime 248 emplois à Châtenois (Vosges)**

Le cuisiniste Manuest, qui fait face à d'importantes difficultés financières, a annoncé mardi un plan de restructuration qui prévoit de supprimer 248 emplois sur les 382 que compte le site de Châtenois (Vosges), a-t-on appris auprès de la direction et de sources syndicales.

Manuest, qui connaît des pertes "assez importantes" depuis deux ans, a "évit  le d p t de bilan de justesse il y a environ deux semaines", a indiqu    l'AFP un porte-parole de la direction.

5

L'entreprise  tait "oblig e de se restructurer pour red marrer", a-t-il ajout , avan ant des raisons   la fois "conjoncturelles" et "structurelles".

"Les gens ach tent moins, c'est la crise", a-t-il expliqu , ajoutant que l'entreprise n'est plus comp titive "sur la partie meubles mont s" alors que la "partie kit" est en revanche "en croissance".

Selon le porte-parole, un projet de reprise de l'entreprise par les employ s devrait par ailleurs  tre pr sent  prochainement.

Selon Carlos Lopes, de la CFDT, ce plan de restructuration concerne essentiellement "le secteur de la production" des cuisines mont es qui pourrait  tre "sous-trait "   d'autres fabricants.

Ch tenois conserverait toutefois la fabrication des  l ments des cuisines en kit, a-t-il expliqu . "A terme, je crains qu'il ne reste plus qu'une plate-forme logistique" sur le site vosgien, a-t-il encore indiqu .

Apr s l'annonce, faite mardi matin lors d'un comit  d'entreprise extraordinaire (CEE), environ 300 salari s, soutenus par plusieurs  lus, ont d bray  devant le site pour manifester leur opposition au plan, selon Christophe Thomas, secr taire g n ral adjoint de la CFDT Vosges.

Contr l    100% par VGC SAS, Manuest commercialise ses cuisines dans la cinquantaine de magasins de l'enseigne Vogica. En 2008, il a essuy  pr s de 7 millions d'euros de pertes, pour un chiffre d'affaires d'environ 84 millions d'euros.

AFP 2 juin 2009

### **Bouygues, affect  par la crise, abaisse ses pr visions 2009**

Le groupe fran ais diversifi  Bouygues, touch    son tour par la crise  conomique, a enregistr  au premier trimestre un b n fice net de 159 millions d'euros, en recul de 29%, et r vis    la baisse sa pr vision de chiffre d'affaires 2009, a-t-il annonc  mardi dans un communiqu .

Le groupe pr voit d sormais de r aliser des ventes de 31,3 milliards d'euros au lieu de 31,7 milliards annonc  en mars. Cette r vision intervient "pour tenir compte des perspectives de TF1 et de la baisse des prises de commande de Bouygues Construction (-30% par rapport au premier trimestre 2008)", explique le communiqu .

Pour le premier trimestre 2009, Bouygues a r alis  un b n fice net de 159 millions d'euros contre 224 millions pour les trois premiers mois de 2008.

Le 13 mai, Bouygues avait annoncé avoir enregistré au premier trimestre un chiffre d'affaires de 6,65 milliards d'euros, en baisse de 2%.

Le même jour TF1 avait fait part d'une chute de 91% de son bénéfice net au premier trimestre 2009 à 6 millions d'euros (contre 70 millions au 1er trimestre 2008), et de pertes opérationnelles de 12 millions d'euros pour la même période.

Le groupe dirigé par Martin Bouygues souligne que "la situation financière est solide, avec un ratio d'endettement en amélioration à 61%" à la fin du premier trimestre contre 65% à la même période de 2008.

6

Le résultat opérationnel du premier trimestre s'établit néanmoins à 174 millions d'euros, en baisse de 55%, "sous l'effet d'un environnement économique général défavorable et de quelques éléments propres à chaque métier", souligne Bouygues.

Pour Bouygues Construction, la marge opérationnelle (2,5% contre 3,4% au premier trimestre 2008) a été affectée par les difficultés sur le projet de train express régional Gautrain en Afrique du Sud. La baisse de 31% du résultat net (48 millions) a été accentuée par la diminution des taux d'intérêts qui a pesé sur le résultat financier malgré une hausse de la trésorerie.

Les prises de commandes du premier trimestre 2009 (2,2 milliards d'euros) sont stables par rapport au quatrième trimestre 2008. Le carnet de commandes au 31 mars 2009 reste élevé (12,2 milliards d'euros) et stable par rapport au 31 décembre 2008.

Le chiffre d'affaires de Bouygues Immobilier est en hausse de 11% grâce aux réservations des années passées. Le résultat net de Bouygues Immobilier s'élève à 23 millions d'euros (contre 24 millions pour la même période de 2009).

L'activité commerciale du logement s'est nettement redressée mais le marché de l'immobilier d'entreprise reste très difficile. Au total, le carnet de commandes de l'immobilier s'établit à 2,9 milliards d'euros, en baisse de 9% par rapport à fin décembre 2008.

Pour Colas (routes) le résultat opérationnel traditionnellement négatif au premier trimestre s'établit à -115 millions d'euros, en baisse de 48 millions d'euros par rapport à fin mars 2008.

Le résultat net de Bouygues Telecom atteint 131 millions d'euros (-13% par rapport au premier trimestre 2008).

La contribution d'Alstom (dont Bouygues détient 30%) au résultat net atteint 95 millions d'euros, soit une hausse de 17%.

Ouest France 3 juin 2009

### **Forège va licencier la moitié de son effectif**

En janvier 2007, 450 personnes, salariées de Forège et d'autres entreprises du Bocage vendéen, avaient protesté contre la fermeture du site de La Gaubretière, dans les rues de Treize-Septiers. Une nouvelle manifestation est prévue vendredi.

**Le fabricant vendéen de meubles s'apprête à annoncer la suppression de 126 emplois. La CFDT appelle à manifester vendredi. L'histoire se répète.**

« **Prenez-la en photo... avant qu'elle disparaisse.** » Commentaire sarcastique d'un salarié du groupe vendéen Forège, hier, devant la façade de l'entreprise. Ambiance morose à la sortie du travail à Treize-Septiers : le fabricant de meubles devrait en effet se séparer de la moitié de ses troupes. Un scénario écrit depuis plusieurs semaines, mais dont les dernières lignes se discutaient hier entre la direction, les syndicats et l'administrateur judiciaire. Une certitude : un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoyant 126 suppressions d'emploi pourrait être annoncé ce mercredi.

Une coupe claire dans un effectif qui ne compte plus que 242 salariés à Treize-Septiers et 34 dans un atelier à L'Herbergement, géré par l'une de ses filiales, Boissigny. La majorité d'entre eux ne travaille plus depuis quinze jours. « **Les suppressions de postes n'ont pas été faites en janvier dernier parce qu'un premier PSE a été rejeté par la direction départementale du travail**, rappelle Jean-Michel Bousseau, représentant du personnel. **On est en sureffectif depuis. Il y a toujours du travail, mais pas de commandes. La majorité de ce qu'on fait est stocké.** »

Placée en redressement judiciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril, Forège était en sursis depuis plusieurs mois, affaibli par la crise, et par la fermeture de la Camif, l'un de ses principaux clients.

### **Même scénario qu'en 2006**

Pour beaucoup de salariés, ce nouvel épisode économique ressemble comme deux gouttes d'eau à celui vécu en novembre 2006. Même cause, mêmes effets : les ventes insuffisantes avaient conduit à la destruction de 127 postes et à la fermeture du site de La Gaubretière. L'histoire radote.

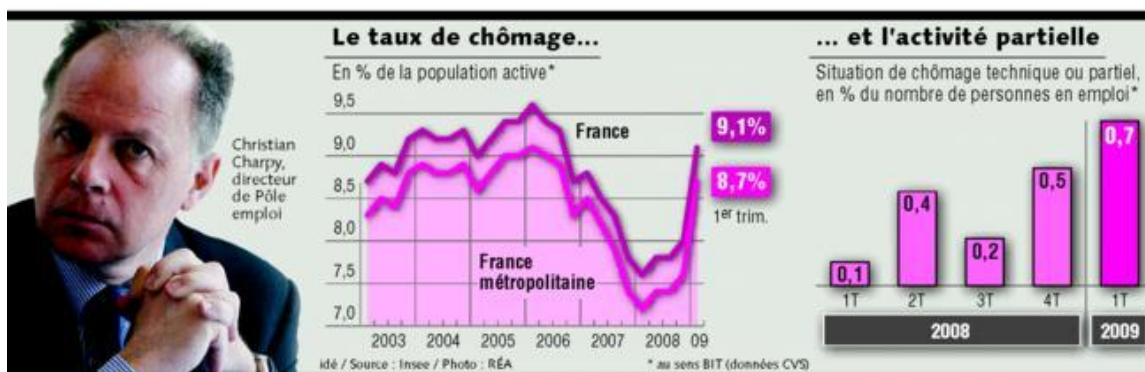
Au point que, comme en 2006, une manifestation est programmée vendredi prochain, à 10 h, à la salle du Plan d'eau. Pas forcément pour contester les licenciements, « **qui étaient prévisibles** », reconnaissent des salariés peu bavards, à la sortie du travail hier. « **On manifesterait plutôt pour ceux qui vont rester**, poursuit Jean-Michel Bousseau. **C'est aussi l'avenir de l'entreprise qui nous inquiète. Les gens n'ont plus confiance en la direction. Il y a une unité de production en Roumanie dont on ne sait rien. Il ne semble pas y avoir de projet clair et fiable.** »

Contactée, la direction n'a pas pu être jointe hier au téléphone. En attendant de connaître le contenu précis du plan de sauvegarde de l'emploi, les salariés ont vécu hier l'une des journées les plus pénibles de leur carrière. « **Je travaille depuis 17 ans ici, ce sont des moments vraiment difficiles. On en discute mais on est tous logés à la même enseigne. On ne peut rien faire d'autre qu'attendre.** »

Les échos 5 juin 2009

### **Hausse brutale du chômage : les conseillers de Pôle emploi sont submergés**

Le taux de chômage a bondi au premier trimestre, à 9,1 % DOM compris et à 8,7 % en métropole. Du fait de l'afflux de dossiers, les agents de Pôle emploi s'occupent en moyenne de 90 chômeurs. Un conseiller sur sept se retrouve à suivre plus de 130 demandeurs d'emploi.



La brutalité de la progression est sans précédent depuis 1975. Au premier trimestre de 2009, que l'on considère la seule France métropolitaine ou qu'on y inclue les départements d'outre-mer, le taux de chômage au sens du BIT a gagné 1,1 point. Il a atteint 9,1 % sur la France entière et 8,7 % hors DOM (soit 2.455.000 demandeurs d'emploi), selon les statistiques publiées hier par l'Insee.

Le taux anticipé par l'institut statistique pour la fin juin dans sa dernière note de conjoncture a donc été quasiment atteint avec trois mois d'avance. Le premier trimestre aura ainsi effacé plus de deux ans de baisse.

Un choc « brutal »

La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a reconnu le caractère « *brutal* » du choc, mais elle a tenu à le relativiser. Alors qu'Alain Vidalies, secrétaire national du PS au travail, critique « *la stratégie d'attente de sortie de crise du gouvernement* », elle a expliqué le mauvais résultat « *tout simplement [comme] la conséquence de la dégradation de la situation économique depuis six mois de manière absolument nette* ». Le taux de chômage français se situe « *dans la moyenne européenne* » et la situation « *se dégrade moins vite qu'ailleurs* », a-t-elle ajouté sur Europe 1. La ministre de l'Economie a aussi rappelé que le nombre des « *inscrits à Pôle emploi (entre janvier et avril) est important mais déclinant* ».

Inégalités territoriales

Mais même si le flux des inscriptions au chômage a ralenti en avril, il reste toujours à des niveaux très importants (près de 60.000). Et les statistiques communiquées aux membres du conseil d'administration de l'organisme né le 1<sup>er</sup> janvier dernier de la fusion entre l'ANPE et les Assedics, dont « Les Echos » ont pris connaissance, montrent que le service public de l'emploi est en pleine surchauffe. Un conseiller de Pôle emploi suit en moyenne 90,3 demandeurs d'emploi. C'est 50 % de plus que l'objectif de 60 fixé par la convention tripartite signée par Pôle emploi avec l'État et l'Unedic. Mais, surtout, ce chiffre recouvre des situations très diverses. La Franche-Comté, particulièrement touchée par la crise, est la plus en détresse, avec une moyenne de 121 dossiers par conseiller (contre 49 dossiers par conseiller en Guadeloupe, ratio le plus bas). Parmi les régions les plus affectées figurent Poitou-Charente (113,9 dossiers par conseiller), la Guyane (113,3), le Nord-Pas-de-Calais (111,7) et le Languedoc-Roussillon (108,1).

Ces inégalités territoriales se doublent de situations particulièrement critiques dans certaines agences. Sur les 20.000 conseillers qui suivent des demandeurs d'emploi, quelque 3.000, soit 15 %, auraient plus de 130 chômeurs à suivre. Ils sont 456 dans ce cas dans le Nord-Pas-de-Calais, 308 en Ile-de-France, 295 en Languedoc-Roussillon, 245 en Rhône-Alpes ou encore 209 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les 1.840 nouveaux conseillers devant arriver en renfort d'ici à septembre sont très attendus.

## Les cadres sont de plus en plus concernés par l'intérim

Près des trois quarts des cadres se disent prêts à recourir à l'intérim lors d'une recherche d'emploi ou d'une mobilité professionnelle. L'éventail des missions s'élargit.

Ils sont plus de 20.000 et leur nombre a triplé au cours des dix dernières années. Selon une enquête rendue publique hier par le Prisme (la fédération patronale de l'intérim) et l'Observatoire du travail temporaire, un nombre croissant de cadres prend goût à l'intérim. Réalisée avant le déclenchement de la crise mais actualisée au fil du temps, cette étude montre en effet que l'intérim jouit d'une assez bonne image auprès des cadres, même si seulement 44 % des cadres intérimaires travaillent de la sorte par choix.

9

### Management par projet

Le statut concerne davantage les femmes (49 % des cadres intérimaires, 29 % des cadres) et les plus jeunes : 54 % des cadres en intérim ont moins de 30 ans. Si la crise affecte fortement le secteur de l'intérim, cadres compris, la multiplication des réorganisations d'entreprise pourrait modifier la donne en leur faveur : « *Les restructurations nécessitent des besoins temporaires en compétences favorables à l'intérim des cadres* » expliquent les auteurs. Les cadres estiment que l'intérim peut être un outil de gestion de leur carrière : 73 % d'entre eux se disent « *prêts à y recourir lors d'une recherche d'emploi ou d'une mobilité professionnelle* ».

L'éventail des missions s'élargit. « *Le développement du management par projets a permis un accroissement de l'intérim dans les métiers juridiques, l'audit financier et la comptabilité* », expliquent les enquêteurs en soulignant que ces fonctions précèdent désormais celles plus classiques de l'informatique, de l'énergie, de l'industrie ou du bâtiment.

### Normes ou process

Deux types de métiers sont plus recherchés. D'une part, ceux liés à un projet dont la fin entraîne celle de la mission : c'est le cas par exemple pour les ingénieurs de recherche ou les techniciens en R&D. D'autre part, les métiers qui conduisent à mettre en place dans l'entreprise des normes ou des process qui « *ont vocation à être pérennes après le départ du cadre intérimaire* ». C'est le cas des responsables de bureau d'études, des ingénieurs qualité, sécurité et environnement, ou encore des chefs d'atelier de lignes de production.

Ils sont plus de 20.000 et leur nombre a triplé au cours des dix dernières années. Selon une enquête rendue publique hier par le Prisme (la fédération patronale de l'intérim) et l'Observatoire du travail temporaire, un nombre croissant de cadres prend goût à l'intérim. Réalisée avant le déclenchement de la crise mais actualisée au fil du temps, cette étude montre en effet que l'intérim jouit d'une assez bonne image auprès des cadres, même si seulement 44 % des cadres intérimaires travaillent de la sorte par choix.

### Management par projet

Le statut concerne davantage les femmes (49 % des cadres intérimaires, 29 % des cadres) et les plus jeunes : 54 % des cadres en intérim ont moins de 30 ans. Si la crise affecte fortement le secteur de l'intérim, cadres compris, la multiplication des réorganisations d'entreprise pourrait modifier la donne en leur faveur : « *Les restructurations nécessitent des besoins temporaires en compétences favorables à l'intérim des cadres* » expliquent les auteurs. Les cadres estiment que l'intérim peut être un outil de gestion de leur carrière : 73 % d'entre eux se disent « *prêts à y recourir lors d'une recherche d'emploi ou d'une mobilité professionnelle* ».

L'éventail des missions s'élargit. « *Le développement du management par projets a permis un accroissement de l'intérim dans les métiers juridiques, l'audit financier et la comptabilité* », expliquent les enquêteurs en soulignant que ces fonctions précèdent désormais celles plus classiques de l'informatique, de l'énergie, de l'industrie ou du bâtiment.

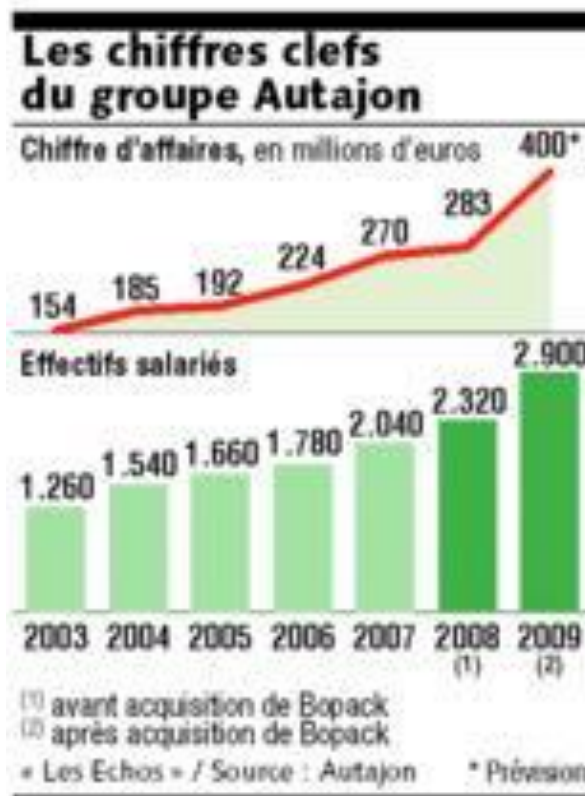
## Normes ou process

Deux types de métiers sont plus recherchés. D'une part, ceux liés à un projet dont la fin entraîne celle de la mission : c'est le cas par exemple pour les ingénieurs de recherche ou les techniciens en R&D. D'autre part, les métiers qui conduisent à mettre en place dans l'entreprise des normes ou des process qui « *ont vocation à être pérennes après le départ du cadre intérimaire* ». C'est le cas des responsables de bureau d'études, des ingénieurs qualité, sécurité et environnement, ou encore des chefs d'atelier de lignes de production.

## Emballage : le groupe Autajon achète le belge Bopack

L'entreprise familiale drômoise complète son offre (l'étui carton, le coffret et l'étiquette sèche) et devient un acteur européen majeur sur le marché des étiquettes adhésives

10



Le groupe familial de Montélimar Autajon, fabricant d'étuis carton, coffrets et étiquettes, vient de prendre le contrôle à 100 % du groupe belge Bopack. Basé près d'Anvers, à Wommelgem, ce dernier, spécialisé dans les étiquettes adhésives et les manchons, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros pour quelque 7,5 milliards d'étiquettes produites par ses 580 salariés répartis entre son siège belge, ses 4 sites français (Rouen, Strasbourg, Lorient et Bazouges près du Mans) et son site néerlandais de Zeist, basé près d'Utrecht.

Cet achat fait du groupe Autajon, déjà acteur majeur en Europe dans l'étui carton, le coffret et l'étiquette sèche, un opérateur de premier plan sur le marché des étiquettes adhésives. « *Un marché sur lequel nous étions en insuffisance de capacités pour pouvoir répondre à la demande des grands donneurs d'ordre de la cosmétique, de la pharmacie et de l'agroalimentaire. Avec Bopack, qui dispose d'un très grand savoir-faire dans les manchons pour tubes et bouteilles et dans les étiquettes techniques [anti vol, à gratter, isolantes, livrets, numériques, tridimensionnelles, coupons, multicouches, NDLR], nous allons pouvoir désormais le faire* », souligne Gilles Poncato, directeur commercial du groupe français.

Il insiste aussi sur la nouvelle présence industrielle aux Pays-Bas que lui apporte cette acquisition, mais surtout sur les synergies qui vont pouvoir être mises en place, de la boîte pliante au coffret monté en passant par l'étiquette, la PLV et le sac shopping. Globalement, cette acquisition entraîne un rééquilibrage entre les deux pôles d'activité du groupe drômois qui, sur la base des chiffres 2008, tire désormais 64 % de son chiffre d'affaires total cumulé du packaging et 36 % des étiquettes, contre jusqu'ici 84 % et 16 % respectivement.

### **Construction de 2 usines**

Cela n'empêche pas la poursuite des investissements dans le packaging. Le groupe va en effet inaugurer en septembre prochain 2 nouvelles usines en cours de construction. L'une de 24.000 mètres carrés en Allemagne, à Neuenstadt, dans le Bade-Wurtemberg, est édifée pour sa filiale Landerer (40 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 320 salariés) dédiée au packaging pour la parfumerie, la cosmétique, la confiserie et dotée, en outre, d'un hall de production voué à la pharmacie. L'autre de 13.000 mètres carrés aux Etats-Unis, à South Plainfield, dans le New Jersey, est destinée à sa filiale Cultech (15 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 90 personnes) axée sur le packaging des parfums, cosmétiques et des vins et spiritueux.

Des activités qui, au total (en incluant la nouvelle acquisition), devraient propulser cette année le groupe drômois près de la barre des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires (dont 35 % hors de l'Hexagone) avec 2.900 salariés répartis sur 22 sites en France, en Espagne, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

### **Le fabricant de meubles Capdevielle envisage plus de 300 licenciements**

Les salariés du fabricant de meubles landais étaient en grève hier après avoir été informés par la direction d'un plan prévoyant la suppression de 317 emplois. Un comité d'entreprise doit se tenir demain matin.

Les salariés du fabricant de meubles Capdevielle, principal employeur de la ville de Hagetmau (Landes) avec 700 personnes, étaient en grève hier. Placé en redressement judiciaire au début du mois dernier à la suite de difficultés financières, l'entreprise envisagerait, selon les représentants du personnel, d'importants licenciements. « *On nous a remis en comité d'entreprise un document prévoyant la suppression de 317 emplois. Les mesures doivent nous être présentées demain matin lors d'un nouveau CE* », précise un membre du comité d'entreprise.

Silence de la direction

Hier, le site de production était bloqué par les salariés qui dénonçaient ces mesures et exigeaient une rencontre avec le président du directoire, Jean-Luc Gibier, sur le site de production. Le préfet des Landes était mercredi à Paris pour évoquer l'avenir de l'entreprise et plus largement celle de cette filière du meuble, jadis florissante dans la région et désormais exsangue après les licenciements chez Lonné également implanté à Hagetmau. Les dirigeants de l'entreprise refusent, pour l'instant, de s'exprimer.

L'entreprise, qui a réalisé 85 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier, a été achetée fin 2007 par GMS Investissements, un holding de participation, financé par des fonds américains. Cette structure s'est spécialisée dans la reprise d'entreprises en difficulté comme Optimum (portes de placard), Technoplast Industries (sous-traitance en thermoformage), Laboratoire Phiscience (compléments alimentaires).

Les Echos 2 juin 2009

### **Versement des chèques emploi-service préfinancés**

Aujourd'hui débute la campagne de versement des Cesu préfinancés par l'État, d'un montant de 200 euros, destinés aux foyers modestes.

Pour tenter de créer 40.000 emplois dans le secteur des services à la personne, le gouvernement entame à compter d'aujourd'hui le versement de chèques emploi-service (Cesu) à près de 1,3 million de foyers modestes pour les aider à acheter de l'aide à domicile. Il s'agit d'une des mesures annoncées par Nicolas Sarkozy lors du sommet social du 18 février 2009.

Ces Cesu préfinancés par l'Etat, d'un montant de 200 euros, sont destinés aux personnes âgées dépendantes bénéficiant de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), aux parents bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et aux familles bénéficiaires du complément de mode de garde.

### **SMIC : le groupe d'experts ne devrait pas préconiser de coup de pouce**

Le salaire minimum devrait légalement augmenter d'au moins 1,25 % au 1er juillet, dans un contexte d'inflation nulle. Le groupe d'experts doit donner ses recommandations au gouvernement à la fin de la semaine.

Le groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance, dont les membres viennent d'être nommés (« Les Echos » du 25 mai), doit boucler son rapport dès vendredi. Après s'être réunis une première fois la semaine dernière, ils se revoient mercredi pour finaliser leur recommandation sur la revalorisation du SMIC au 1er juillet. Celle-ci, devrait, sans trop de surprise, corroborer l'analyse du gouvernement, fermement hostile à un coup de pouce. Les économistes - qui composent le groupe d'experts - placent généralement les considérations d'emploi - via le relèvement du coût du travail - avant celles du pouvoir d'achat des salariés. Dans un rapport du Conseil d'analyse économique publié en novembre dernier, Gilbert Cette, membre du groupe d'experts, regrettait ainsi par exemple, avec Pierre Cahuc et André Zylberberg, que « ce sont souvent des motivations politiques de court terme qui ont orienté les hausses du SMIC sans considération sérieuse pour les effets néfastes à long terme sur l'emploi, le dialogue social et la cohérence d'ensemble du système fiscal ».

Surtout, le groupe d'experts devrait montrer que la revalorisation légale du SMIC sera supérieure à celle attendue ces derniers mois, et qu'elle devient non négligeable dans un contexte de désinflation. La revalorisation légale devrait en effet atteindre, au minimum, 1,25 % au 1er juillet. Elle est en effet égale à la moitié du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier, qui est resté dynamique malgré la crise : + 2,5 % sur un an à fin mars, selon les chiffres provisoires de la Dares (alors que l'Insee avait tablé sur moins de 2 %). Les résultats définitifs seront publiés le 19 juin, mais ils sont très rarement révisés.

#### **Débat autour de l'inflation**

A ce chiffre s'ajoute, légalement, celui de l'inflation subie par les ménages ouvriers à fin mai sur un an. Ce point ouvre toutefois un débat juridique puisque le chiffre de mai (qui sera publié le 12 juin) pourrait afficher, pour la première fois depuis la création du salaire minimum, une baisse des prix sur un an (la hausse sur douze mois n'était plus que de 0,2 % fin avril). Cette baisse serait-elle alors légalement défalquée de la revalorisation ? A priori non, estiment certains observateurs, et, dans le cas contraire, les experts pourraient recommander de ne pas le faire. Du fait de la hausse des cours du pétrole ces derniers mois, une inflation encore légèrement positive en mai sur un an n'est par ailleurs pas non plus exclue, ce qui, cette fois, accroîtrait alors légèrement la revalorisation.

Si le groupe d'experts sur le SMIC ne rendra cette année qu'un rapport assez succinct, il ambitionne des travaux plus étoffés pour ces prochaines années. Les économistes regardent notamment attentivement les travaux, en Grande-Bretagne, de la Low Pay Commission (lire ci-contre), instaurée en accompagnement du salaire minimum.

VÉRONIQUE LE BILLON

### **Vers de nouveaux thèmes sociaux**

L'a-t-on remarqué ? Les centrales syndicales semblent en ce moment en peine de trouver des thèmes mobilisateurs pour les grandes manifestations.

Les grèves et les conflits n'ont naturellement pas manqué ces mois derniers (universités, médecins, pilotes d'Air France, séquestrations en entreprises, défilés du secteur public...), mais tous protestent contre des projets précis des employeurs ou défendent des intérêts catégoriels.

Aucun d'eux n'exprime des thèmes sociaux véritablement transverses, c'est-à-dire représentatifs d'intérêts communs au monde du travail, ce qui est la vocation des grands syndicats.

En témoigne la dernière journée d'action, organisée fin mai, dont les thèmes étaient puisés dans la tradition. Le pouvoir d'achat ? L'inflation zéro le protège et le rapport Cotis a montré que le partage de la valeur ajoutée n'a pas été défavorable aux salariés. La revalorisation du SMIC ? Plus personne ne conteste qu'elle soit contre-productive. Le chômage ? C'est effectivement le plus grand drame, mais il est difficile d'en faire porter la responsabilité sur un seul gouvernement. La brutalité de certains licenciements ? Mais ils sont essentiellement le fait de sociétés étrangères. Le refus du dialogue social ? Mais le président de la République a pris soin d'associer le plus souvent possible les syndicats à ses réflexions et la loi sur la représentativité syndicale donne satisfaction aux principaux d'entre eux.

A ce dialogue social - on l'espère durablement rétabli - vont donc s'inscrire sans doute de nouveaux thèmes, plus pertinents que les anciens. Parmi eux, on ne contournera pas le slogan du « bouclier fiscal », à vrai dire plus politique que syndical bien que surexploité sur les pancartes, mais qui serait mieux posé dans la problématique des prélèvements obligatoires. Les éclaircissements du rapport Cotis y imposeront davantage celle des inégalités croissantes des rémunérations dans les entreprises au sein du partage de la valeur ajoutée. La conjoncture pourrait y introduire la question de la protection des productions nationales contre les dumpings extérieurs. Si cette analyse s'avère, elle n'empêchera pas les syndicats du secteur public de défilé sur leur lancée, mais elle donnera aux centrales syndicales l'opportunité de prendre à bras-le-corps les vrais problèmes sociaux de l'économie.

### **Un premier accord interprofessionnel annulé**

Six ans après l'entrée en vigueur de la réforme de la représentativité de 2003, un premier accord interprofessionnel, portant sur le bilan d'étape professionnel, a été annulé du fait de l'opposition d'une majorité de syndicats.

Pour la première fois, un accord interprofessionnel a été annulé du fait de l'opposition de trois confédérations syndicales non signataires. L'événement avait failli se produire sur l'accord Unedic début 2009, mais la CGC avait, in fine, renoncé à se joindre à la CGT et à FO. Il est intervenu discrètement, il y a un mois, sur un sujet moins médiatique, celui du bilan d'étape professionnel. Le texte, négocié le 3 mars et signé par le patronat, la CFDT et la CGC, est un avenant à l'accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences conclu en fin d'année dernière. Il précise les contours du bilan d'étape professionnel destiné à inventorier de manière prospective et à périodicité régulière les compétences des salariés. La CGT, FO et la CFTC ont fait valoir leur droit d'opposition contre lui fin avril, a révélé vendredi l'agence d'informations sociales AEF. La CGT justifie sa décision principalement par deux raisons : la possibilité que ce soit le supérieur hiérarchique qui réalise ce bilan d'étape et non un tiers et le fait qu'il risque de devenir un préalable obligé à l'accès au congé pour bilan de compétence.

Changement de mode de calcul

Le résultat de la triple opposition syndicale est important : dénoncé par la majorité en nombre des cinq confédérations nationales représentatives, l'accord est réputé nul et non avenu. Cette règle existe depuis la première réforme de la représentativité, qui date de janvier 2003, mais elle n'avait jamais eu l'occasion de s'appliquer. Dans quatre ans, le droit d'opposition se

calculera non plus en nombre d'organisations syndicales mais en audience au niveau interprofessionnel, de la branche comme de l'entreprise, et il faudra de toute façon des organisations représentant au total au moins 30 % des salariés pour valider un accord. Si l'on se réfère aux résultats des dernières élections prud'homales, les signataires de l'avenant du 3 mars passent juste au-dessus de ce seuil, à 30,3 %, mais les opposants sont largement majoritaires, à 58,6 %.

Le Canard Enchaîné 3 juin 2009

### **300 000 chômeurs vont débarquer...**

14

L'UNEDIC a fait passer un grand frisson, le 26 mai dernier, en annonçant pas moins de 639 000 chômeurs supplémentaires en 2009. Aux yeux des statisticiens du ministère de l'Emploi, l'Unedic aurait même édulcoré la réalité. Car les spécialistes se sont contentés de relever les chiffres disponibles à la fin de l'année 2008, puis de faire tourner leurs ordinateurs « sous l'hypothèse d'une évolution du PIB (produit intérieur brut) de — 3 % en 2009 ». L'ordinateur a bien fait son boulot, mais cette machine n'a pas pu prendre en compte les changements qui vont intervenir dans la réglementation cette année.

Et, parmi les changements la mise en application du revenu de solidarité active (RSA), en lieu et place du RMI. Pour toucher ce RSA, les bénéficiaires du RMI devront s'inscrire au chômage et seront donc comptabilisés dans les prochaines statistiques. Combien y en aura-t-il ? Selon des experts de l'Unedic, dont les travaux n'ont pas été rendus publics, leur nombre pourrait se situer autour de 300 000. D'autres prévoient 450 000 inscriptions supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Au total, le nombre de nouveaux chômeurs enregistrés pourrait donc dépasser le million en 2009. Il reste aux statisticiens à trouver la parade... comptable.

Les Echos 4 juin 2009

### **Le Medef nomme ses chefs de file pour les chantiers sociaux de 2009**

Faisant suite à la réunion patronat-syndicats du 27 mai sur l'agenda social de 2009, la présidente du Medef, Laurence Parisot, a nommé ses chefs de file. Pour la négociation sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi : Dominique Castera, DRH de Safran. Pour les trois « délibérations » : Patrick Bernasconi, président de la Fédération des travaux publics, qui avait mené la négociation de 2008 sur la représentativité, a été choisi pour la modernisation du dialogue social ; Véronique Morali, présidente de la commission dialogue économique du Medef, et Bernard Chambon, président de l'Union des industries chimiques, seront en charge de la politique industrielle et économique ; Benoît Roger-Vasselín, DRH de Publicis et président de la commission emploi du Medef, pilotera la modernisation du paritarisme.

L'Humanité 4 juin 2009

### **Nouveau syndicat de police affilié à l'UNSA**

Début 2009, le dirigeant de l'UNSA police, Henri Martini, avait démissionné de l'UNSA avec le gros de ses troupes pour se rapprocher du Syndicat général de la police affilié à FO. L'union de ces deux syndicats devrait prendre le nom d'"Unité police" lors d'un congrès à la mi-juin. Des ex-responsables de l'UNSA-police mais aussi du SGP, n'acceptant pas cette fusion avec le SGP-FO, ont décidé de rester affiliés à l'UNSA et ont donc recréé l'UNSA police lors d'un congrès à Paris.

Les Echos 4 juin 2009

### **Jean Arthuis veut une refonte des caisses de congés payés du BTP**

Le président de la commission des Finances du Sénat, Jean Arthuis, a présenté hier une communication sur la gouvernance et la gestion des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. Créé en 1937, ce régime spécifique est administré par 32 caisses qui ont collecté, sur l'exercice 2007-2008, 6,09 milliards d'euros de cotisations patronales et versé 6,01 milliards de prestations de congés payés. Le niveau des réserves a atteint 777 millions d'euros en 2008, dont 534 millions d'euros de fonds disponibles. Pour Jean Arthuis, la gouvernance et la gestion du régime « ne présentent pas toutes les garanties de transparence ».

15

La Tribune 5 juin 2009

### **Les risques du prêt de salariés**

Vous pensiez avoir signé avec un constructeur auto et vous vous trouvez à servir un marchand d'armes ? Eh bien, si la « loi pour faciliter le maintien et la création d'emplois » débattue hier à l'Assemblée nationale est votée, vous ne serez plus le seul. Proposée par le député UMP des Yvelines, Jean-Frédéric Poisson, ce texte légalisera le prêt de main-d'œuvre. En clair, tout entrepreneur pourra, pendant un temps, céder ses salariés à une autre entreprise, pourvu qu'il se fasse rembourser les seules rémunérations et charges, et n'en tire aucun profit. Depuis 1948, les entreprises n'ont pas le droit, sauf dans l'intérim, de gagner de l'argent sur le prêt de salariés. Le projet de loi Poisson leur offre ainsi une alternative au licenciement et au chômage partiel en cas de coup dur prolongé, comme aujourd'hui. Elles pourront réduire leurs coûts sans se séparer des compétences qui leur seront nécessaires au moment de la reprise. Et ce, sans modifier le contrat de travail de salariés qui n'y perdront aucun droit, et pourront sur le papier toujours refuser d'être mis à disposition. Alors, un grand pas en avant vers la flexsécurité ? Peut-être, même s'il ne marque pas une révolution. Sous couvert d'une externalisation des fonctions support, plusieurs centaines de milliers de salariés, employés par des SSII, sont d'ores et déjà prêtés aux services informatiques des grandes banques françaises. Le prêt de main-d'œuvre est déjà le modus operandi des sociétés informatiques. Seulement, il est risqué, le « délit de marchandage » étant passible de deux ans de prison, 30.000 euros d'amende, et de la privation des aides à l'emploi et à la formation, si le juge estime que l'entreprise prêteuse en a tiré un bénéfice. La loi lève donc un risque. Mais pour les salariés, elle en crée un nouveau : si elle détend singulièrement le lien d'emploi, elle ouvre aussi la voie au dumping social. Qui sait que les salariés prêtés aux banques françaises par les SSII ne bénéficient pas des largesses de leur convention collective ? Là est peut-être la part d'ombre de la flexsécurité.

Le Parisien 5 juin 2009

### **2009, année noire pour le chômage**

Le chômage touche désormais 8,7 % de la population active. Un bond qui concerne principalement les jeunes et les hommes.

Plus personne n'en doute. 2009 sera une année terrible pour le chômage. On prédit déjà un taux proche des 10 %... voire plus en 2010 et 2011. Dans ce contexte, la publication, hier, des dernières statistiques est presque sans surprise.

En trois mois, le taux de chômage selon le Bureau international du travail (qui prend en compte toutes les personnes disponibles recherchant un emploi) a explosé : un bond de + 1,1 point, portant à 8,7 % le taux de la population active (en âge de travailler) sans emploi en métropole (9,1 % avec les départements d'outre-mer) au premier trimestre contre 7,6 % au quatrième trimestre 2008. Une hausse d'une ampleur inédite depuis la création des statistiques de l'Insee, soit en 1975.

### Les intérimaires sacrifiés

16

Cette hausse n'a rien de très étonnant. Car après l'onde de choc de la crise financière, une rafale de plans sociaux s'est abattue dans tout le pays. Des milliers de licenciements, moins visibles et pourtant plus nombreux, s'accumulent aussi dans les petites entreprises prises dans la tourmente. Sans compter les dizaines de milliers d'emplois intérimaires, notamment dans le transport, la construction, l'automobile, qui sont les premiers sacrifiés sur la liste. Les populations les plus touchées ? Au premier chef, et comme à chaque crise, les jeunes, notamment les hommes, sont les plus fortement touchés. Par manque de qualification ou d'expérience. Mais aussi parce que les entreprises sont plus occupées à licencier qu'à embaucher. Les 25-49 ans ne sont pas épargnés. Ils prennent la crise de plein fouet, surtout s'ils travaillent dans l'industrie, les services aux entreprises et la finance qui sont les secteurs qui licencient le plus. Autre fait marquant, celui-là concerne les personnes dites en sous-emploi (ayant un emploi mais disponibles pour travailler plus et voulant le faire). Leur nombre ne cesse d'augmenter, une hausse résultant « principalement » du chômage partiel, qui concernait plus de 180 000 personnes au premier trimestre, note l'Insee. Est-ce que cela va durer ? Loin de faire de la surenchère, les économistes s'accordent sur des prévisions pessimistes : un taux de chômage à 10 % d'ici à fin 2009 et à 10,7 %, voire 11 % en 2010. Et ce, même si la reprise pointe son nez. Car comme l'expliquait il y a quelques semaines la ministre de l'Economie Christine Lagarde, « les experts évaluent à quatre trimestres le décalage entre la reprise d'une économie (NDLR : attendue dans le meilleur des cas fin 2009) et la reprise de l'emploi ». Et la ministre de répéter hier : « C'est une situation qui va perdurer », tout en tentant de se rassurer sur le dos des voisins... L'Espagne ou la Grande-Bretagne connaissent en effet des situations « beaucoup plus douloureuses ».

Catherine Gasté-Peclers